

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité d'installation et de maintenance frigorifique en lien avec
la filière des produits de la mer
(extension d'un site en vue du développement de son activité)**

AVIS DE PUBLICITE

N° 20260915 1

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais ;
Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI ADAT BAT, déjà propriétaire d'un bâtiment sur le port sur la parcelle 17 de l'ilot Constantine (cadastrée BH305), a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue de s'étendre sur une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelles 2 ; 2B et 4 de l'ilot Constantine, cadastrée BH 321/320/303 et 302, pour une superficie totale de 1 139 m².

Elle souhaite procéder à l'extension de son site actuel par la construction sur les parcelles sollicitées et susvisées après déconstruction partielle du bâtiment ex DECANter existant (situé sur les parcelles 2 et 2b) : dallage, fondations et mur mitoyen conservé.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 35 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie totale de 1 139 m² en vue de permettre à son exploitant la société ADA réfrigération de poursuivre le développement de son activité de maintenance et installation frigorifique en lien avec la filière des produits de la mer

- Durée de l'autorisation : 35 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.

- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : 7 478.65 EUR € hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2026.

- Montant prévisionnel des investissements envisagés 600 000 EUROS Hors Taxe

- Octroi de droits réels : oui.

- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 15/11/2026.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
285 Avenue du Mérite Maritime, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **30/09/2026**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Nom et adresse de l'opérateur économique en faveur duquel les autorisations seront délivrées en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : la société **SCI ADA BAT**, Société Civile Immobilière, dont le siège est situé à Boulogne sur mer au 46/48 rue de Constantine immatriculée sous le numéro de SIRET 908 781 362 00011 au greffe du Tribunal de Commerce de BOULOGNE/MER.
- Date de publication du présent avis : 15/09/2026.